



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance
ANSSI-CC-2012/35-M01

Microcontrôleur RISC AT90SC20818RCFV,
Rev. F

Certificat de référence : ANSSI-CC-2012/35

Paris, le 21 décembre 2012

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Patrick Pailloux
[ORIGINAL SIGNE]



Références

- a) [MAI] Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance.
- b) [ST] Cible de Sécurité – Neon Security Target, référence : Neon_ST_v1.3, version 1.9, 24 avril 2012, Inside Secure.
- c) [ST-Lite] Cible de Sécurité publique – Security Target Lite AT90SC20818RCVF, référence TPG0220A, version A, 2 mai 2012, Inside Secure.
- d) [CER] Rapport de certification ANSSI-CC-2012/35 – Microcontrôleur RISC AT90SC20818RCVF, Rev E, 12 juillet 2012, ANSSI.
- e) [IAR] Rapport d'analyse d'impact – Neon AT90SC20818RCVF Security Impact Analysis, référence Neon_SIA_Rev-F, version 1.1, 14 August 2012, Inside Secure.
- f) [SOG-IS] « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 Janvier 2010, Management Committee.
- g) [CC RA] Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, May 2000.

Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le microcontrôleur AT90SC20818RCFV, référence 59U18, révision F, développé par la société Inside Secure.

La version maintenue du produit est identifiable par les éléments suivants situés en EEPROM :

- identification du microcontrôleur AT90SC20818RCFV: **0x58** pour la référence 59U18 par lecture du registre SN_0 ;
- révision : **0x05** pour la révision **F** par lecture du registre SN_1.

Description des évolutions

Des modifications mineures ont été opérées sur le « *layout* » du composant afin d'améliorer la fiabilité de la mémoire EEPROM et les performances en mode sans contact.

Fournitures impactées

Les fournitures suivantes ont été mises à jour :

[CONF]	Liste de configuration : <ul style="list-style-type: none">- Neon Configuration List, référence : NEON Rev F_EDL_v1.1.xls, version 1.1, 12 novembre 2012, Inside Secure.- Manufacturing Configuration List, référence 59U18_DESIGN_F_MASK_ORDER.htm, 11 juillet 2012, Inside Secure.
--------	---

[ST]	<p>Cible de Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Security Target AT90SC20818RCFV (Neon), reference: NEON_ST_V1.4, version 1.4, 2 octobre 2012, Inside Secure. <p>Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie:</p> <ul style="list-style-type: none">- Security Target Lite AT90SC20818RCFV, référence : TPG0220B, version B, 2 octobre 2012, Inside Secure.
------	--

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires¹, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.